L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

SOUS-SECRÉTARIAT D'ÉTAT DES BEAUX-ARTS.

MONUMENTS HISTORIOUES. - NED

F/

JON NATIONALE

Morrete.

Le Sous-Secretaire d'Etat des Beaux-Arts,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques: et le décret du 18 Jars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi; Vu l'avis de la Commission des Monuments historiques en date du 25 Juin 1932 Vu le consentement donné le 10 7bre 1930 par M. ASTIER,

propriétaire

Avricle premier.

Le Bassin de Neptune situé dans la propriété de M. Astier
à Bourg StAndréol (Ardèche)

est classe parmi les monuments historiques

Sort. 2.

Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Ant. 3.

Il sera notifie au Préfet du département de l'Ardèche

et au Maire de la commune de Bourg Saint-Andréol et à M. Joseph Astier demeurant "Au Grand Jardin " à Bourg St-Andréol, propriétaire,

seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le 5 Août 1932

halling